

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

**S.I.A.H.V.Y.**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**

**Communes de :**

*Brindas*

*Grézieu-la-Varenne*

*Pollionnay*

*Sainte-Consoce*

*Vaugneray*

*Yzeron*

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

**Date de la convocation : 26 janvier 2024**

**Date d'envoi : 26 janvier 2024**

Nombres de membres

**Titulaires en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**Membres Titulaires Présents :** MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet : Élection du Secrétaire de séance**

----- N° 2024-01

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président s'enquiert de la désignation d'un(e) Secrétaire de séance.

Monsieur Bertrand DUPRÉ se porte volontaire

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :**

<b>13 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

◆ **APPROUVE** le vote à main levée en vue de l'élection du Secrétaire de séance

◆ **ÉLIT** Monsieur Bertrand DUPRÉ comme Secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ

Le Président,  
Safi BOUKACEM

Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024



**S.I.A.H.V.Y.****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**Communes de :****Brindas****Grézieu-la-Varenne****Pollionnay****Sainte-Consoyce****Vaugneray****Yzeron**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

**Date de la convocation : 26 janvier 2024****Date d'envoi : 26 janvier 2024**

Nombres de membres

**Titulaires en exercice : 15****Présents : 14****Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.**Pouvoir :** Néant

**Objet : Validation du procès-verbal de la séance du comité syndical  
du 14 décembre 2023**

----- N° 2024-02

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet soumis à l'assemblée délibérante du procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 14 décembre 2023,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

♦ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ



Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la  
publication sur le site internet  
www.siahvg-siahvy.fr le 8/02/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

*Communes de :*  
*Brindas*  
*Grézieu-la-Varenne*  
*Pollionnay*  
*Sainte-Consoce*  
*Vaugneray*  
*Yzeron*

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2024

Date d'envoi : 26 janvier 2024

Nombres de membres  
**Titulaires en exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

**Présentation du Rapport des Orientations Budgétaires**

----- N° 2024-03

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2312-1,

**Vu** le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**Vu** le règlement intérieur du SIAHVY approuvé par délibération n° 2020/34 en date du 17 septembre 2020,

**Considérant** qu'un débat sur les orientations générales du Budget est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

**Considérant** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif ;

**Considérant** que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif qui devrait se tenir le jeudi 29 février 2024 ;

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 (ci-annexé), Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-03-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

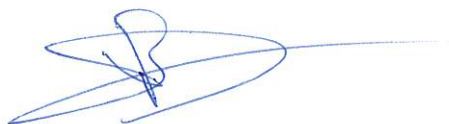
**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **PREND ACTE** que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport portant sur le budget du syndicat, a bien eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ



Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024

# **S. I. A. H. V. Y.**

## **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron**

### **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

---

#### **Comité syndical du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024**

# Budget 2024 : Planning


---

- **Jeudi 1<sup>er</sup> février à 19h00 : Débat d'Orientation Budgétaire**
  - Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.
  
- **Jeudi 29 février 2024 : Vote du Budget primitif 2024**
  - Budget principal Assainissement Collectif
  - Budget annexe Assainissement Non Collectif



# Contexte économique

## Le contexte économique international et national

 **Les orientations budgétaires du SIAHVY s'inscrivent dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.**

Le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il constitue une formalité substantielle qui doit se tenir 2 mois avant le vote du budget primitif. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du SIAHVY préalablement au vote du budget primitif qui devrait se tenir le 29 février 2024.

- **En 2024, la croissance mondiale** devrait être inférieure à celle observée en 2023. « L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipée, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations ».
- **Au niveau national**, « les prévisions macro-économiques du projet de Loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à +1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à +2,6 %. Le solde public s'améliorerait par rapport à 2023 et atteindrait -4,4 % du PIB, conformément au programme de stabilité 2023-2027, avec une prévision de croissance à 1,4 % ».

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3 % de déficit à l'horizon 2027.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.



## **Une Loi de finances 2024 modifiant le financement de l'eau**



### **Article 101 - Réforme des redevances des Agences de l'Eau**

La Loi de Finances 2024 vise à adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux, en renforçant les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur avec l'instauration d'une redevance à verser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur les volumes de 2024 pour financer le Plan Eau du Gouvernement.

Elle instaure deux « redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif », qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des Agences de l'Eau seront indexés chaque année sur l'inflation.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte se transforme en deux nouvelles redevances pour la performance des réseaux d'eau potable, d'une part, et d'assainissement, d'autre part. Changement important, ces redevances seront dues par les services d'eau et d'assainissement, et non plus par les usagers.

En outre, le taux serait modulé en fonction du taux de performance des réseaux, l'objectif étant de rendre les services plus performants et de réduire les fuites.

---

**Malgré un environnement économique incertain,  
le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron  
poursuit sa stratégie de renouvellement de ses réseaux et de ses ouvrages  
avec un engagement d'investissements estimé de 3 239 400,74 € H.T.**

---

# **I) - Rétrospective financière**

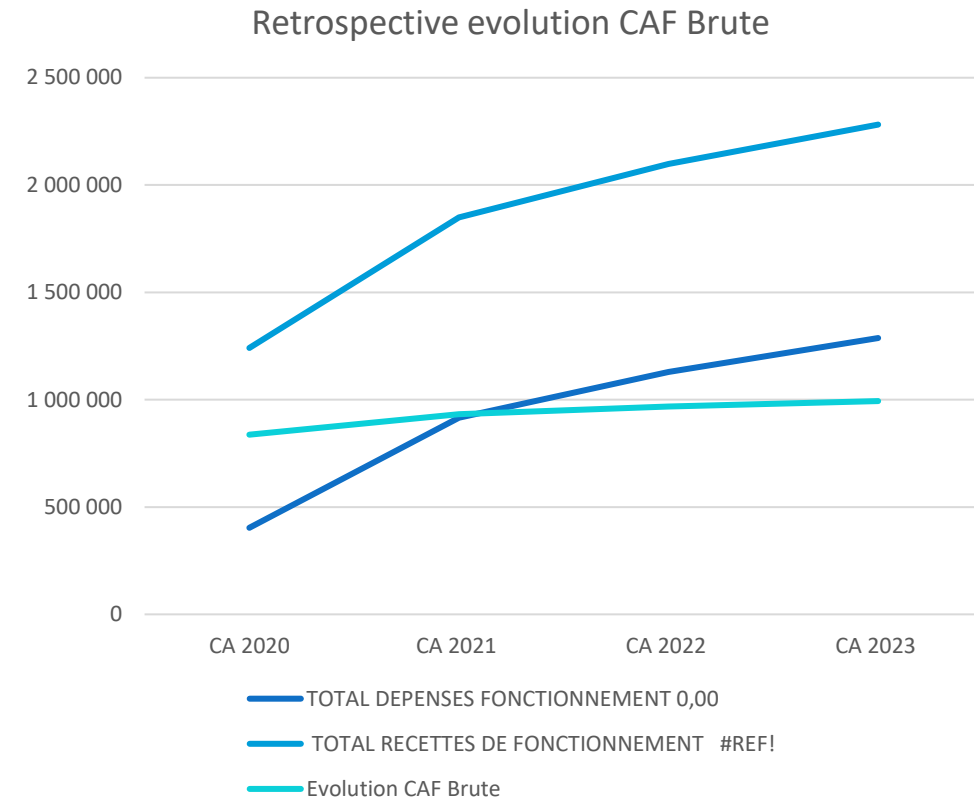
## **Budget principal Assainissement Collectif**

# A) Section Fonctionnement Assainissement Collectif

## Dépenses et Recettes

La gestion rigoureuse de l'ensemble des contrats de prestations de services (combinée avec une politique systématisée de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG) et la renégociation de tous les contrats) ; la revalorisation des redevances et des tarifs des services au 1<sup>er</sup> janvier 2023 permettent au SIAHVY de maintenir sa CAF brute :

993 951 € H.T. contre 968 670 € H.T. en 2022, soit une hausse de 2,61 % malgré une baisse de la 2<sup>ème</sup> ressource du Syndicat relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC » (diminution liée à la baisse des autorisations d'urbanisme et des frais de services), ainsi que des charges nouvelles liées à la création d'un site internet et l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion d'instruction des autorisations d'urbanisme.



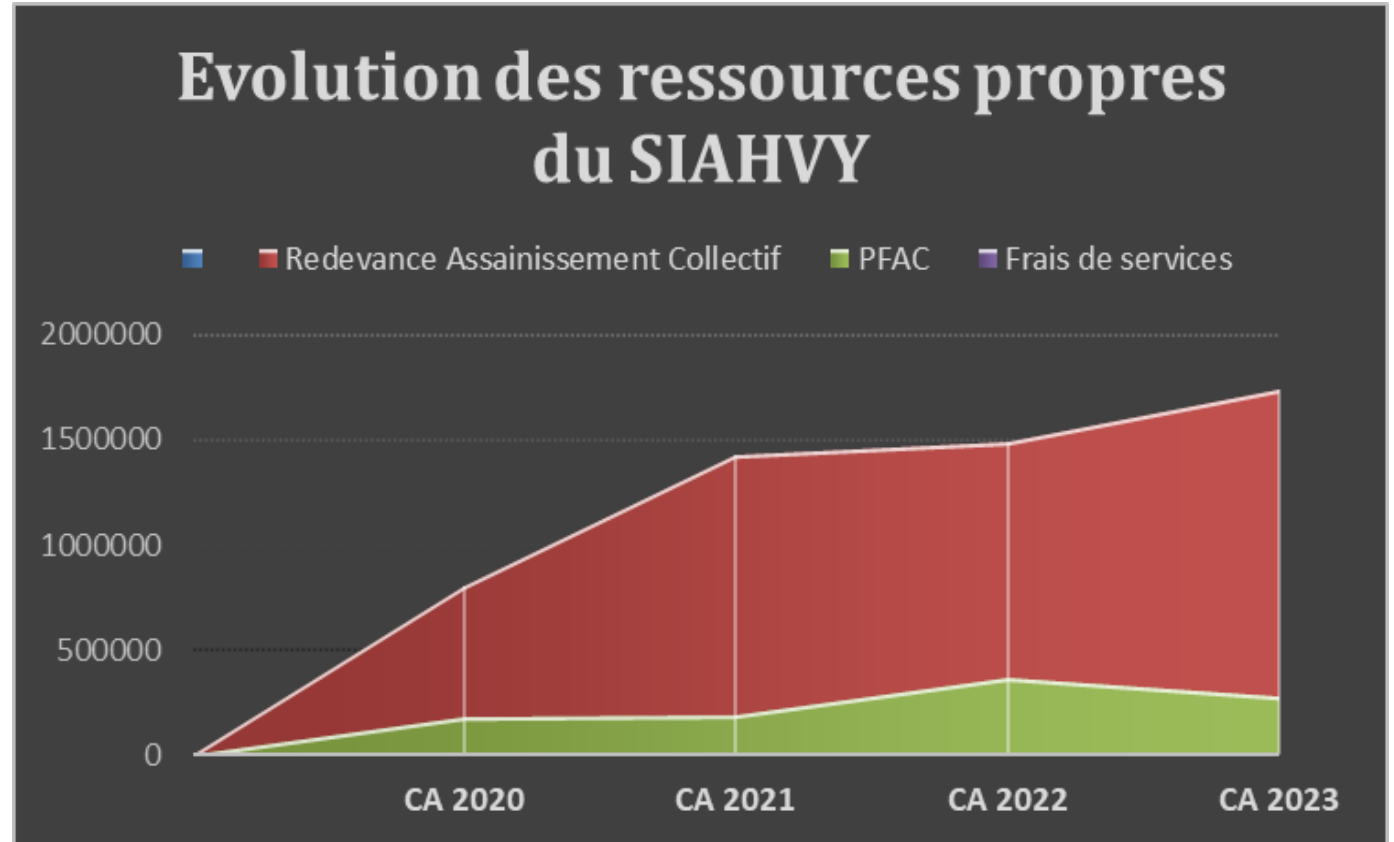
## Focus sur la structure des ressources du SIAHVY

Le SIAHVY dispose de 3 ressources propres pour assurer son équilibre budgétaire conformément aux articles L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1° La redevance d'assainissement collectif composée d'une part fixe et d'une part variable.

2° La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) .

3° Les frais de services (frais de gestion relatifs aux branchements neufs, à l'instruction des autorisations d'urbanisme volet Eaux Pluviales et remboursement de la commune de Chaponost).



Jusqu'au 30 avril 2020, les charges afférentes au transport et au traitement à la Station de Traitement des Eaux Usées de Pierre-Bénite était versée directement par le Délégué. L'année 2023 enregistre un niveau d'encaissement exceptionnel, notamment avec un montant de 143 538 € H.T. correspondant à un reversement équivalent au solde de 5 % des redevances non versées de 2019 à 2022 par le Délégué SUEZ Eau France.

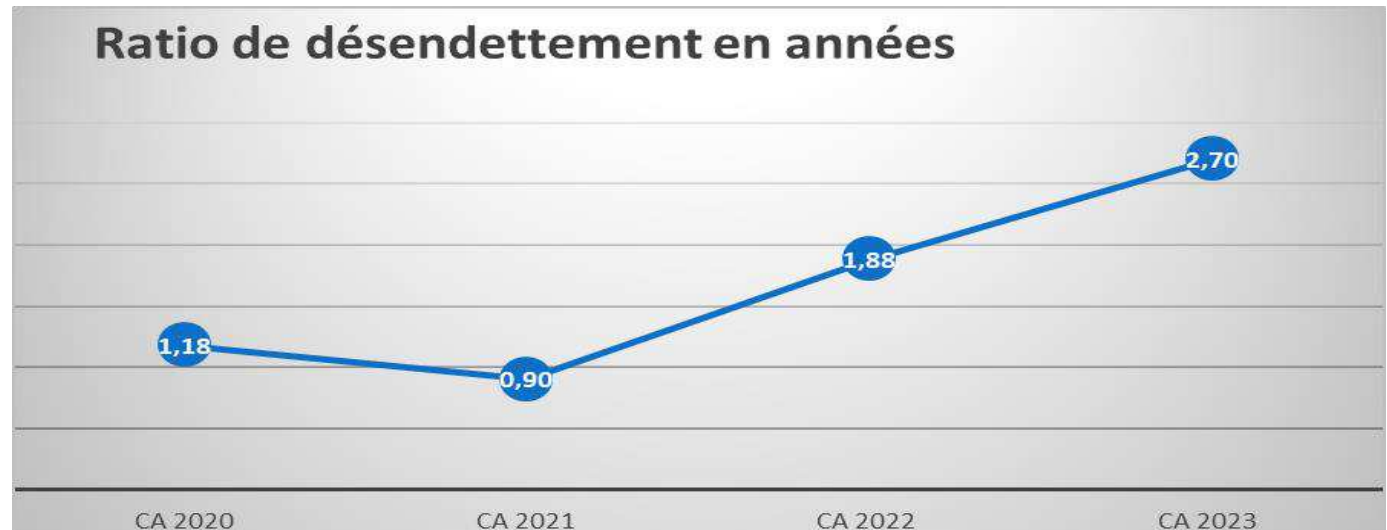
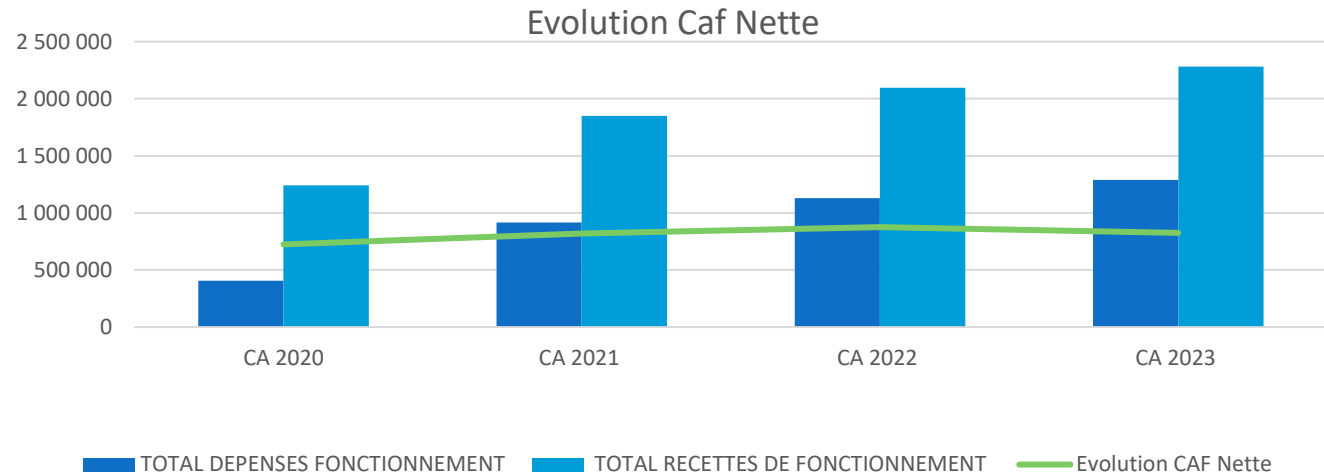
Les frais de services pour les branchements neufs d'eaux usées sont en diminution du fait de la baisse des autorisations d'urbanisme, soit 9 428 € en 2023 contre 14 670 € en 2022.

# Maintien des capacités financières du SIAHVY

## Etat de l'endettement par exercice SIAHVY

Date 10/01/2024  
 Page 1  
 Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital Restant au 31/12
	Total	Capital	Intérêts	Frais	
2020	128 157,30	112 232,79	15 924,51	0,00	851 914,96
2021	127 710,36	113 971,20	13 739,16	0,00	737 943,76
2022	106 761,57	94 836,86	11 924,71	0,00	1 643 106,90
2023	203 255,05	169 301,62	33 953,43	0,00	2 223 805,28



L'encours de la dette du SIAHVY reste faible et la CAF nette se stabilise.



# État du personnel

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-03-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

L'ensemble du personnel du SIAHVY est mutualisé avec le SIAHVG.

Le SIAHVY emploie 4,6 équivalents temps pleins.

Les effectifs se composent de 4 femmes et 3 hommes.

Le SIAHVY mène une politique sociale en faveur de ses agents : adhésion au Comité National d'Action Sociale, versement de titres-restaurants d'une valeur faciale de 8,00 € dont 57 % de la valeur est prise en charge par le Syndicat, prise en charge depuis le 01/09/2023 de 75 % des frais de transports en commun contre 50 % précédemment, postes « télétravaillables » et versement à hauteur de 15 € au titre de la complémentaire santé et 15 € au titre de la prévoyance.

Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 des Lignes Directrices de Gestion.

## Personnel SIAHVY

	Nbre poste	Catégorie	Quotité Poste	Tps de travail SIAHVY
Responsable des services	1	A	TC	<b>0,50</b>
Responsable service technique	1	A	TC	<b>0,90</b>
Technicien AC	1	B	TC	<b>0,70</b>
Technicien AC et ANC	1	B	TC	<b>0,60</b>
Chargée d'accueil - Secrétariat et Comptabilité	1	C	TC	<b>1</b>
<b>Total</b>				<b>3,7</b>

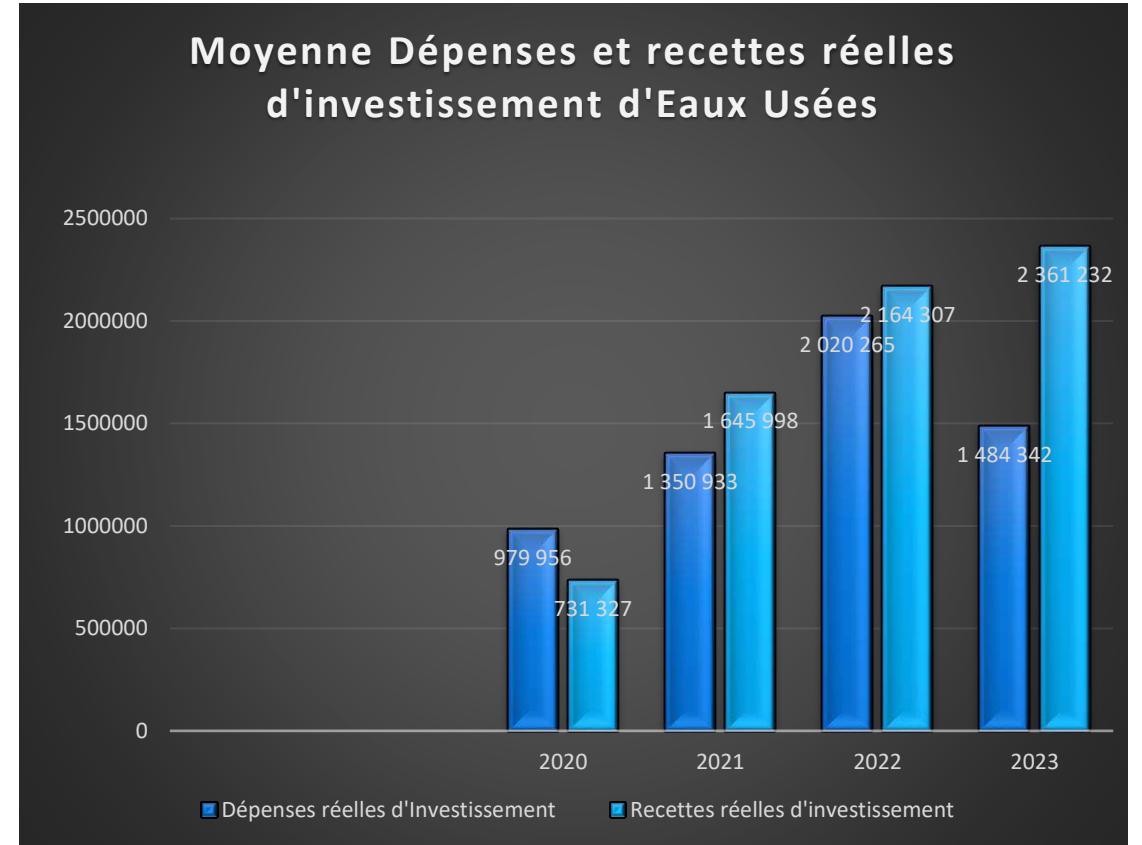
## Personnel SIAHVG mis à la disposition du SIAHVY

	Nbre poste	Catégorie	Quotité Poste	Tps de travail SIAHVY
Chargée de missions Techniques et Urbanisme	1	C	TC	<b>0,40</b>
Assistante de direction administrative, Comptabilité et RH	1	C	TC	<b>0,50</b>
<b>Total</b>				<b>0,90</b>

# B) - Section Investissement

## 1° - Coût moyen des travaux Eaux Usées

- ❖ Sur ces 4 dernières années, le SIAHVY a réalisé une moyenne d'investissements au titre des eaux usées de 1 484 342 € H.T. (hors Reste À Réaliser et hors travaux d'Eaux pluviales) de dépenses réelles d'investissement et 1 725 716 € H.T. de recettes réelles d'investissement.
- ❖ En 2023, le SIAHVY a souscrit un nouvel emprunt de 750 000 € issu du Fonds vert au taux de 3.86 % sur une durée 15 ans après celui de 2022 : 1 000 000 € au taux de 0.65 % sur 15 ans.
- ❖ En 2023, le SIAHVY a perçu 889 145 € de subventions dont 217 429 € d'aides financières supplémentaires de l'Agence de l'Eau (Travaux de mise en séparatif sur l'avenue Émile Évellier à Grézieu-la-Varenne, installation filet macrodéchets au bassin d'orage de Vaugneray et réhabilitation des déversoirs d'orage de Yzeron). Ces aides financières sont accordées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et à la ressource eau, compte tenu que le bassin versant de l'Yzeron est en déficit quantitatif.



## 2° - Focus des principaux travaux (avec les Restes À Réaliser)

Opération		Coût
Op.011603	EU Chemin du Ravagnon Grezieu (liés travaux CC	305 817,25
Op.011604	EU Rue de la Déserte Vaugneray	85 615,95
Op.011605	EU Chemin Guille Pollionnay	113 356,07
Op. 0119	Travaux EU liés travaux EP GREZIEU stade &Cha	207 641,31
Op 0121	Av emile EVELLIER& Emilie finale	438 684,68
Op 0123	EU Ch Lhopital Ste Consorce	16 048,00
Op. 0125	Réhab Chemin Badel Ste Consorce	110 299,15
Op. 0217	Réhabilitation Cornures -Grezieu la Varenne	107 053,45
Op. 0318	Création STEU La Garnière - Pollionnay	16 334,96
Op. 0223	Renouv Ch Louis Valentin Vaugneray	123 144,63
Op. 0323	Chem Brochaillon Brindas	16 824,00
Op 0623	DO et bache Yzeron	51 833,02
<b>Total principales Opérations EU en € HT</b>		<b>1 592 652,47</b>

### 3° Bilan : Operation pour compte de tiers

Le SIAHVY est un Syndicat à vocation unique qui a deux compétences, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Or, face à la raréfaction des ressources et à la technicité du SIAHVY en matière de réseaux et ouvrages, les communes membres délèguent par convention au SIAHVY la maîtrise d'ouvrage temporaire relative à la création de réseaux et d'ouvrages d'eaux pluviales.

TRAVAUX DELEGATION MOA TEMPORAIRE CRÉATION RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES CONCOMMITANTS AUX TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAUX USEES  
de 2014 à 2022

Date de convention	N° Opération	Nom de l'opération	Pour le compte de la Collectivité	Montant des travaux en € HT	Montant Subvention Collectivité
2016	816	Avenue Guerpillon	POLLIONNAY	505 120,95	56 000,00
2017	11601	Moncel-Gonard	BRINDAS	131 220,44	-
2019	9	Rivière d'Yzeron	BRINDAS	100 285,21	17 000,00
2021	11621	Devay	BRINDAS	98 788,03	
2021	11622	Devay	CCVL	22 457,48	
2021	7	pillardièrè	BRINDAS	220 109,68	9 800,00
2021	8	pillardièrè	CCVL	54 467,93	4 200,00
2021	10	LE CHAMP	POLLIONNAY	46 184,84	
2022	2	Quincieux	SAINTE CONSORCE	125 956,97	31 250,00
2022	3	CORNURES	GREZIEU LA VARENNE	94 144,98	47 127,24
2022	11	PIROT RAVAGNON Tranche 1	GREZIEU LA VARENNE	18 144,46	-
2023	1	La Guille	POLLIONNAY	99 964,18	
2023	4	La Déserte-Etude Faisabilité	VAUGNERAY	22 579,78	
2023	6	Evellier	GREZIEU LA VARENNE	282 884,97	
2023	5-13-14	Traverse Fonte Buyat Gourd	BRINDAS	60 500,00	
2023	12	Chemin de l'hôpital	SAINTE CONSORCE	20 000,00	
<b>Montant Total</b>				<b>1 902 809,90</b>	<b>165 377,24</b>

**Le montant des travaux d'eaux pluviales hors taxes, portés par le SIAHVY, en 8 ans, s'élève à la somme de 1 902 809 € H.T. Le SIAHVY ne facture aucun frais de gestion relatif à la conduite de ces projets de compétence communale.**

## **II) - Prospective financière**

### **Budget principal Assainissement Collectif**



## A) - Fonctionnement Dépenses Assainissement Collectif

### Pour tenir compte d'une conjoncture économique contrainte :

- Inflation qui va peser sur nos charges générales par l'augmentation de nos contrats de prestations de services et notamment la hausse tarifaire annoncée par la Métropole de Lyon, en charge du transport et du traitement des eaux usées à la station de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite, d'un coût de 0,89 €/m<sup>3</sup> sur les volumes 2023 à 0,925 €/m<sup>3</sup> pour les volumes 2024, soit environ 980 000 m<sup>3</sup>.
- Impact des charges de personnel, en année pleine, par différentes mesures de revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires (5 % entre 2022 et 2023), différentes mesures catégorielles relatives aux échelles de rémunération des cadres d'emplois B et C et le glissement vieillesse technicité (GVT) inhérent aux carrières de nos agents.

Conjuguée à :

- Une diminution de la PFAC, en raison de la baisse des autorisations d'urbanisme instruites depuis 2022,
- Une baisse prévisible de la consommation d'eau potable en raison d'une part, d'une sensibilisation à l'usage de l'eau (facture moyenne d'une famille de 4 personnes en 2023 de 80 à 100 m<sup>3</sup> contre 100 à 120 m<sup>3</sup>). Et d'autre part à la modification de la facturation de l'eau envisagée par la Loi de finances 2024 (article 101) pour financer le Plan Eau du Gouvernement, avec l'instauration d'une redevance à verser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur les volumes de 2024.



# Tendance prospective

---

Lors du comité syndical du 14 décembre 2023, plusieurs délibérations concernant les tarifs ont été adoptées afin de permettre d'équilibrer le service et poursuivre notre programme pluriannuel d'investissements. Pour l'avenir, la tarification devra être revalorisée pour continuer nos investissements, compte tenu de la baisse à venir de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif liée aux autorisations d'urbanisme :

## ❖ Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

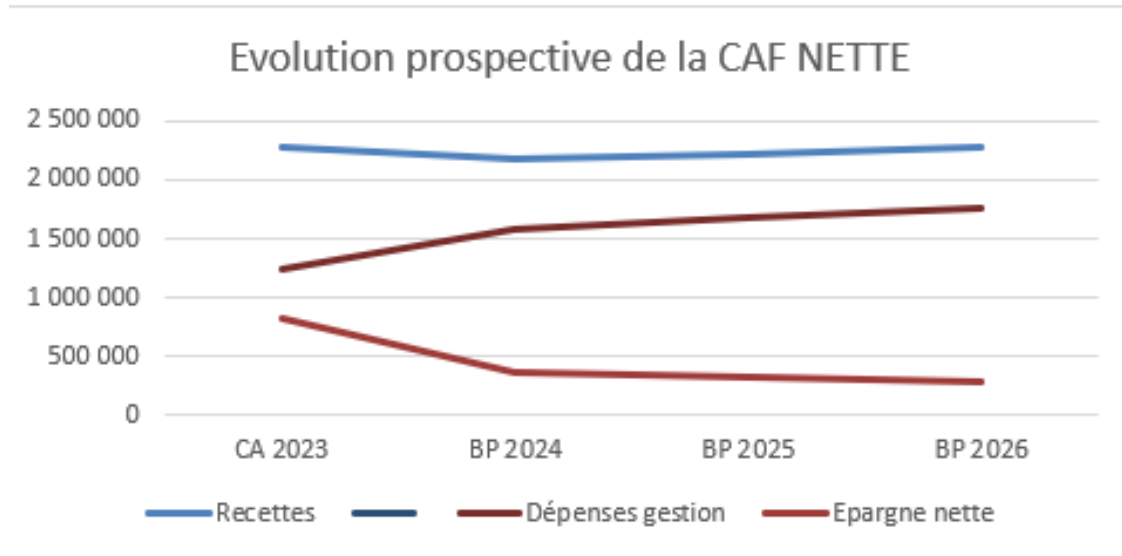
Part fixe - abonnement semestriel : 15,75 € H.T. (en 2023 : 15,00 € H.T.)

Part variable - redevance assainissement collectif : 1,53 €/m<sup>3</sup> H.T. (en 2023 : 1,45 €/m<sup>3</sup> H.T.)

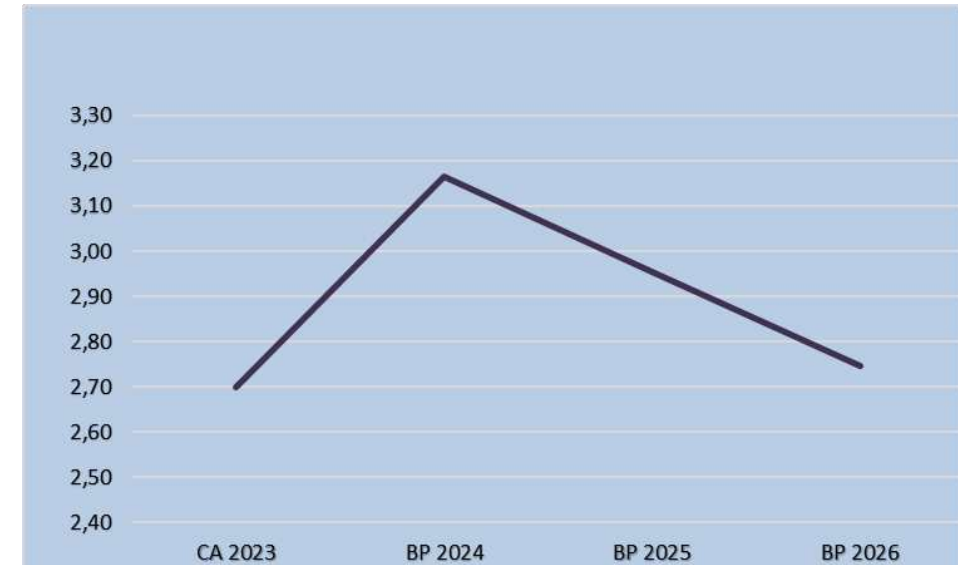
(Cette hypothèse de travail ne tient pas compte de la modification voulue par l'article 101 de la Loi de finances 2024 applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour financer le Plan Eau du Gouvernement en l'absence de publication des modalités d'application).

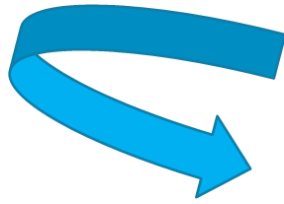
# Tendance prospective

Évolution prévisionnelle de l'épargne nette avec une projection de revalorisation de la redevance de 2 % et une augmentation des charges de 6 % (Coût lié au transport et au traitement représentant 52 % de nos charges réelles de fonctionnement).



Nombre d'années d'épargne nette pour amortir la dette (hors nouvel emprunt)





## B) - Section Investissement Dépenses Assainissement Collectif

### Budget Travaux prévisionnels Eaux Usées - Eaux Pluviales 2024 à 2029

### Schéma Directeur Assainissement Actualisé

Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) approuvé le 19/09/2019 réactualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (cf. annexe joint) à :

20 692 000 € H.T. (dont 17 745 000 € H.T. d'Eaux Usées et 2 947 000 € d'Eaux Pluviales et hors travaux non-inscrits au SDA) par l'intégration :

- des données issues du Diagnostic Permanent (depuis 1<sup>er</sup> janvier 2022),
- d'une nouvelle modélisation qui a identifiée de nouveaux travaux,
- de renouvellement des réseaux prioritairement en Fonte,
- de la prise en compte de l'inflation depuis l'année 2020.

	Coût Travaux estimés EU-EP 2019	Coût travaux réalisés EU-EP en 2023	Coût Nouveaux Travaux suite diagnostic permanent 2023	Coût Investissement EU-EP Actualisé 2024- 2029 Restant à réaliser
<b>Shéma Directeur Assainissement SIAHVY</b>	<b>15 500 000 €HT</b>	<b>4 591 114 €HT</b>	<b>738 300 € HT</b>	<b>20 692 000 €HT</b>

# Projet Budget primitif 2024 : Dépenses d'Investissement

**Le programme d'Investissement pour 2024 est estimé à 2 599 787 € H.T. de travaux dont 397 888 € H.T. de RAR 2023 et 385 050 € H.T. de travaux d' Eaux Pluviales pour compte de Tiers :**

Chapitre 23	Travaux divers en cours	306 221,36
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>2 293 565,74</b>
Op. 0112	MBC BRANCHEMENTS	267 266,89
Op.011603	EU Chemin du Ravagnon Grezieu (liés travaux CCVL)	219 835,45
Op.011604	EU Rue de la Déserte Vaugneray t1	362 350,00
Op.011605	EU Chemin Guille Pollionnay	2 444,68
Op.011607	EU Rue Traverse Brindas	148 295,00
Op 0121	Av emile EVELLIER& Emilie finale	55 028,49
Op 0123	EU Ch Lhopital Ste Consorce	215 720,00
Op 0124	EU Reseau transfert Ste Consorce	42 000,00
Op. 0125	Réhab Chemin Badel Ste Consorce	96 867,15
Op. 0217	Réhabilitation Cornures -Grezieu la Varenne	6 652,48
Op. 0219	Cornures Tranche 2 Grézieu la Varenne	30 000,00
Op. 0314	Mise à jour Schéma directeur	82 000,00
Op. 0318	Création STEU La Garnière - Pollionnay	115 634,09
Op. 0223	Renouv Ch Louis Valentin Vaugneray	124 945,63
Op. 0323	Chem Brochaillon Brindas	8 066,00
Op. 0423	Rte Fonte Bruyat - Brindas	114 000,00
Op. 0523	Chemin du Gourd - Brindas	92 000,00
Op 0623	DO et bache Yzeron	459,88
Op 0723	Carrefour Maison Blanche Vaugneray	100 000,00
Op 0124	Reprise branchements RD 489 Grézieu	50 000,00
Op 0224	Avenue Lucien Blanc Grézieu	120 000,00
Op 0324	Place centrale Yzeron	40 000,00

4581-4582	Opérations pour compte de tiers	385 050,51
458101	Compte Tiers La Guille Pollionnay 01	8 097,65
458103	Compte tiers Cornures Grezieu La Varenne 03	2 416,66
458104	compte tiers rue Déserte 04	237 246,38
458105	compte tiers la traverse Brindas 05	72 712,00
458106	compte tiers Av Evellier -emilie finale Grezieu La Varenne 06	22 644,59
4581 11	Compte tiers Pirot 11	968,23
4581 12	Compte tiers Reseau transfert Sainte Consorce 12	18 465,00
4581 13	Compte tiers Fonte Bruyat Brindas 13	7 500,00
4581 14	Compte tiers Gourd brindas 14	15 000,00

## C) - Section Investissement Recettes prévisionnelles

Le projet de Budget primitif 2024 en Recettes d'Investissement sera cette année encore voté en suréquilibre, Sans besoin d'emprunt d'équilibre, en raison :

- Report des travaux inscrits en AP/CP pour la Station de Traitement des Eaux Usées de la Garnière à Pollionnay,

- Réalisation d'emprunts en 2022 et 2023 pour 1 750 000 €,

- Notification de 889 145 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

Imputation	LIBELLE	BP 2024 dont RAR
Chapitre 001	Excédent reporté	1 806 198,70
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	272 633,34
Chapitre 040	Opérations d'ordre	598 943,68
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	113 837,00
Chapitre 10	Apports et réserves	500 000,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	6 700,00
13	Subventions d'investissement pour les opérations	94 975,00
4582-4581	Opérations pour compte de tiers	707 423,39
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 100 711,11

---

# **III) - Budget Annexe**

## **Assainissement Non Collectif (ANC)**



# A) - BILAN 2023

## 1) - Nombre de prestations réalisées

► Contrôle pour vente : 22 contrôles à ce jour sur 25 initialement prévus

	Brindas	Grézieu la Varenne	Pollionnay	Sainte Consorce	Vaugneray	Yzeron	Total
<b>Nombre de contrôles</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b><u>22</u></b>
Conforme	0	1	0	0	1	0	<u>2</u>
Non conforme	3	7	1	1	5	3	<u>20</u>

► Contrôle de conception : 24 dossiers reçus cette année

- 24 dossiers en 2022
- 22 dossiers en 2021
- 20 dossiers en 2020

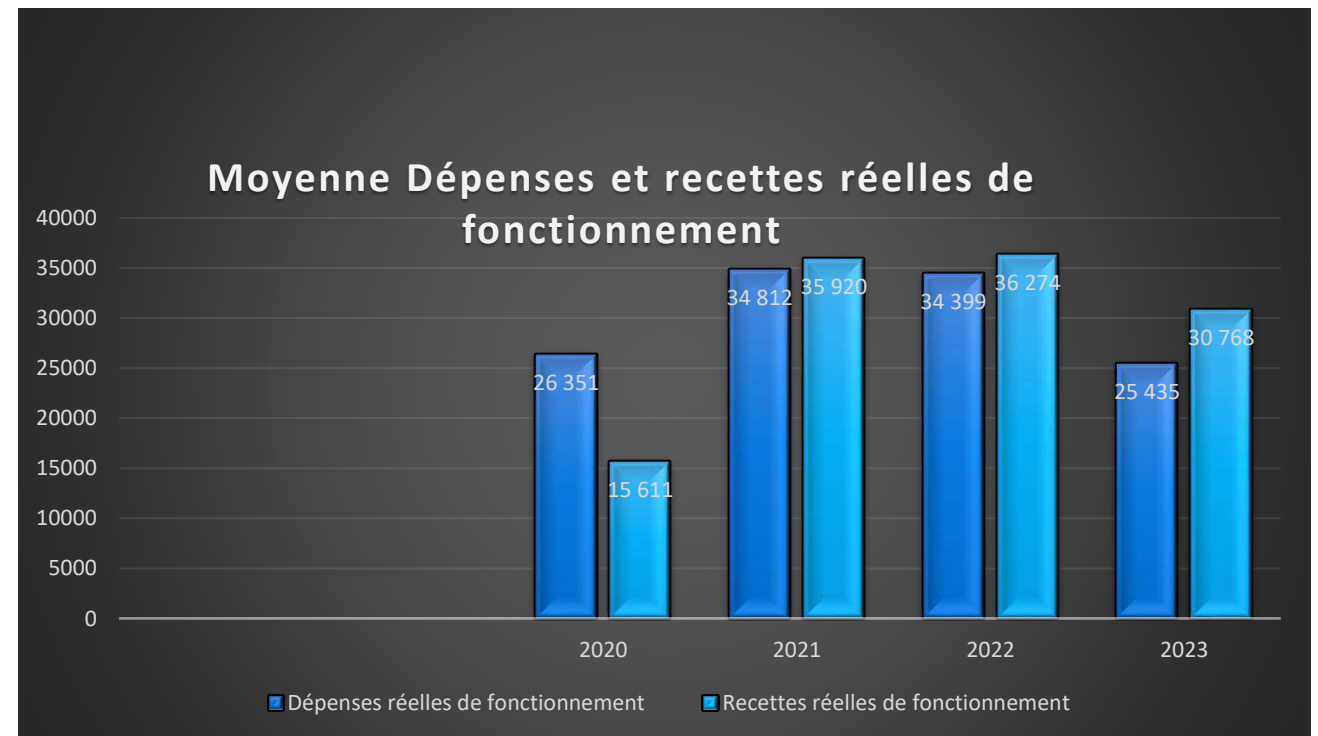
Brindas	Grézieu la Varenne	Pollionnay	Sainte Consorce	Vaugneray	Yzeron	Total
1	3	7	2	8	3	<u>24</u>

► Contrôle du bon fonctionnement des installations : 90 contrôles fait à ce jour sur 173 initialement prévus

	Brindas	Grézieu la Varenne	Pollionnay	Sainte Consorce	Vaugneray	Yzeron	Total
<b>Contrôles</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b><u>90</u></b>
Conforme	5	3	4	-	9	-	<u>21</u>
Non-conforme	6	1	0	-	55	-	<u>62</u>
A raccorder	2	1	3	-	1	-	<u>7</u>

## 2) - Bilan financier

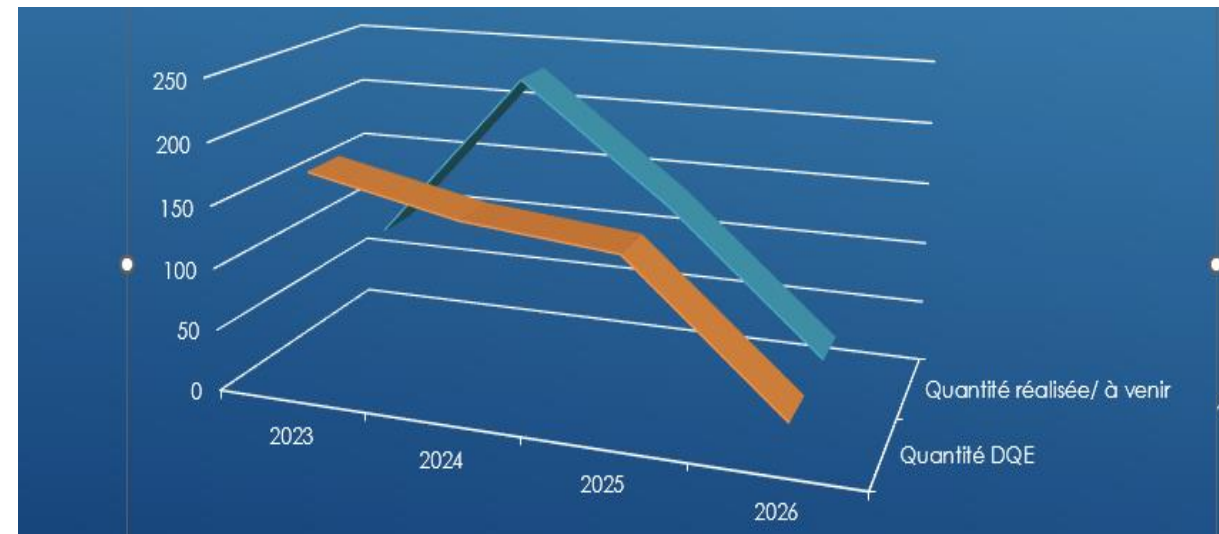
- La politique tarifaire appliquée en 2022 et 2023, ainsi que le nouvel accord-cadre à bons de commande de prestations de services permet de dégager un excédent de fonctionnement.
- Pour rappel, le tarif du contrôle de bon fonctionnement n'a pas été revalorisé en 2022 et 2023.



# B) - Prospective pour 2024

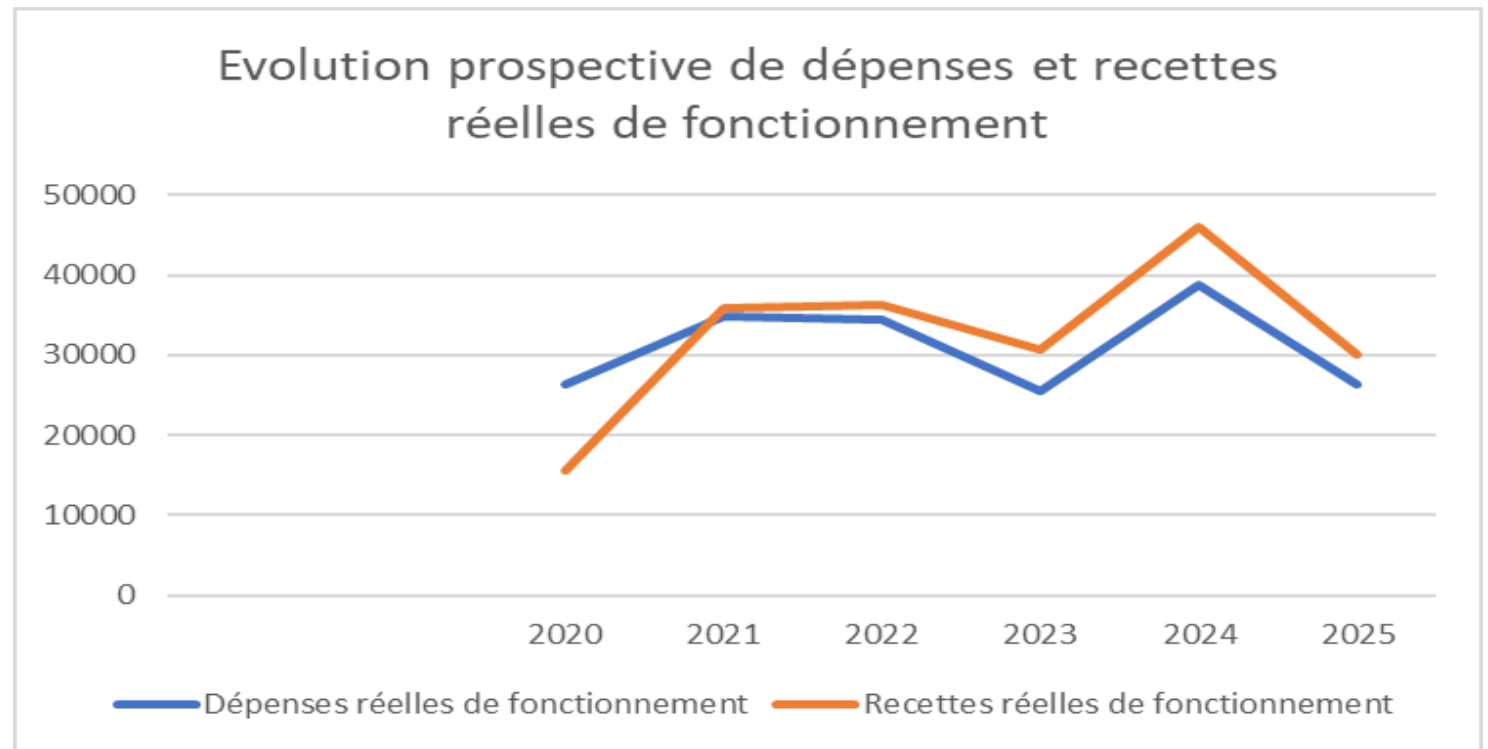
## 1) - Programmation des contrôles de bon fonctionnement

	Quantité DQE	Quantité réalisée/ à venir	Différence
2023	173	90	- 83
2024	147	<b>230</b>	+ 83
2025	135	135	
2026	24	24	



## 2) - Prospective financière

En maintenant les tarifs actuels de contrôles du SPANC, le SIAHVY garantit son équilibre financier sous réserves que l'entreprise en charge des prestations de services ne revalorise pas ses tarifs.



Merci à nos services pour  
leur contribution à l'élaboration  
du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

---

**S.I.A.H.V.Y.****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**Communes de :****Brindas****Grézieu-la-Varenne****Pollionnay****Sainte-Consoy****Vaugneray****Yzeron**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2024

Date d'envoi : 26 janvier 2024

Nombres de membres

**Titulaires en exercice : 15****Présents : 14****Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet :** Revalorisation de la participation financière à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Rhône.

----- N° 2024-04

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2013-39 en date du 24 septembre 2013, le Comité syndical avait approuvé l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg69 pour le risque « santé » et le risque « prévoyance ».

Monsieur le Président rappelle que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. « L'article 9 de la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007, dessine les contours de l'action sociale ».

Celle-ci vise « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans les domaines de la santé et de la prévoyance et de la santé.

**OUI l'exposé de Monsieur le Président, Le Comité syndical après avoir délibéré, par**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la participation financière du Syndicat à 20 euros par agent et par mois pour le risque « Santé » et à 20 euros par agent et par mois pour le risque « Prévoyance ».



Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-04-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

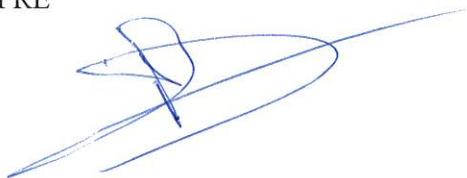
- **DIT** que la participation financière fixée sera versée :
- aux agents titulaires et stagiaires du Syndicat, en position d'activité ou détachés auprès de celui-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
  - aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, employés de manière continue depuis au moins 1 mois.

Et qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg69.

- **DIT** que les participations visées seront versées mensuellement directement aux agents.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le Budget de l'exercice correspondant.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié ce jour au siège de la collectivité,
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ



Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la  
publication sur le site internet  
[www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

**Communes de :**  
**Brindas**  
**Grézieu-la-Varenne**  
**Pollionnay**  
**Sainte-Consoyce**  
**Vaugneray**  
**Yzeron**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

**Date de la convocation : 26 janvier 2024**

**Date d'envoi : 26 janvier 2024**

**Nombres de membres**  
**Titulaires en exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet : Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP**  
**Opération n° 0423 - secteur Fonte de Buyat à Brindas**

----- N° 2024-05

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article R.2311-9 du CGCT,

**Vu** la délibération n° 2019-30 en date du 19 septembre 2019 validant le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAHVY,

**Considérant** que le programme de travaux se déroule sur plusieurs années budgétaires,

**Considérant** l'intérêt pour le SIAHVY de ne pas faire supporter au Budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle,

**Considérant** que le programme de travaux relatif au « secteur Fonte de Buyat sur la commune de Brindas » se déroulera sur plusieurs années, en raison de la complexité de l'opération,

Monsieur le Président précise qu'il convient de créer une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP « n° 0423 EU « Secteur Fonte de Buyat sur la commune de Brindas » pour un programme financier estimé à ce jour à 800 340 € H.T. selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20240201-DEL-2024-05-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024				
Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2024	2025	2026
Secteur Fonte Bruyat Brindas Priorité 2	800 340,00	114 000,00	343 170,00	343 170,00

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :**

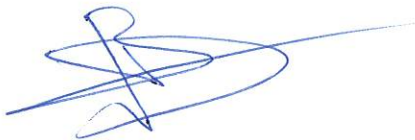
<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement relative à l'opération de travaux n° 0423 EU « secteur Fonte de Buyat sur la commune de Brindas » pour un programme financier estimé à ce jour à 800 340 € H.T.,
- **AUTORISE** l'engagement des crédits de paiement selon le planning prévisionnel suivant :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2024	2025	2026
Secteur Fonte Bruyat Brindas Priorité 2	800 340,00	114 000,00	343 170,00	343 170,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ



Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024

**S.I.A.H.V.Y.**

Accusé de réception en préfecture  
069-256990127-20240201-DEL-2024-06-DE  
Date de l'émission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

<b>Séance du 1<sup>er</sup> février 2024</b>
--

**Communes de :****Brindas****Grézieu-la-Varenne****Pollionnay****Sainte-Consoce****Vaugneray****Yzeron**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

**Date de la convocation : 26 janvier 2024****Date d'envoi : 26 janvier 2024**

Nombres de membres

**Titulaires en exercice : 15****Présents : 14****Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.**Pouvoir :** Néant

**Objet :** Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP  
Opération n° 0523 - secteur du chemin du Gourd sur la commune de Brindas

----- N° 2024-06

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT),**Vu** l'article R.2311-9 du CGCT,**Vu** la délibération n° 2019-30 en date du 19 septembre 2019 validant le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAHVY,**Considérant** que le programme de travaux se déroule sur plusieurs années budgétaires,**Considérant** l'intérêt pour le SIAHVY de ne pas faire supporter au Budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle,**Considérant** que le programme de travaux relatif au « secteur du chemin du Gourd sur la commune de Brindas » se déroulera sur plusieurs années, en raison de la complexité de l'opération,

Monsieur le Président précise qu'il convient de créer une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP « n° 0523 EU - secteur du chemin du Gourd sur la commune de Brindas » pour un programme financier estimé à ce jour à 665 000 € H.T. selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-06-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2024	2025	2026
Secteur Chemin du Gourd à Brindas Priorité 3	665 000,00	92 000,00	286 500,00	286 500,00

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme relative à l'opération de travaux n° 0523 - secteur du chemin du Gourd sur la commune de Brindas, pour un montant de 665 000 € H.T.
- **AUTORISE** l'engagement des crédits de paiement selon le planning prévisionnel suivant :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2024	2025	2026
Secteur Chemin du Gourd à Brindas Priorité 3	665 000,00	92 000,00	286 500,00	286 500,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ



Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

*Communes de :*  
*Brindas*  
*Grézieu-la-Varenne*  
*Pollionnay*  
*Sainte-Consoerce*  
*Vaugneray*  
*Yzeron*

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2024

Date d'envoi : 26 janvier 2024

Nombres de membres  
**Titulaires en exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet :** Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP  
Opération n° 0124 - Remplacement du réseau de transfert commune Sainte-Consoerce

----- N° 2024-07

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** l'article R.2311-9 du CGCT,

**Vu** la délibération n° 2019-30 en date du 19 septembre 2019 validant le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAHVY,

**Considérant** que le programme de travaux se déroule sur plusieurs années budgétaires,

**Considérant** l'intérêt pour le SIAHVY de ne pas faire supporter au Budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle,

**Considérant** que le programme de travaux relatif au « Remplacement du réseau de transfert sur la commune de Sainte Consoerce » se déroulera sur plusieurs années, en raison de la complexité de l'opération,

Monsieur le Président précise qu'il convient de créer une AP/CP « n° 0124 EU - Remplacement du réseau de transfert sur la commune de Sainte-Consoerce » pour un programme financier estimé à ce jour à **309 120 € H.T.** selon les modalités suivantes :



Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-07-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2024	2025	2026
Remplacement du réseau de transfert Secteur du Quincieux à Ste Consorce Priorité 1	309 120,00	42 000,00	133 560,00	133 560,00

**OUI** l'exposé de monsieur le Président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** par :

14 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

➤ **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement relative à l'opération de travaux n° 0124 EU - Remplacement du réseau de transfert sur la commune de Sainte-Consorce, pour un montant de 309 120 € H.T.,

➤ **AUTORISE** l'engagement des crédits de paiement selon le planning prévisionnel suivant :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2024	2025	2026
Remplacement du réseau de transfert Secteur du Quincieux à Ste Consorce Priorité 1	309 120,00	42 000,00	133 560,00	133 560,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ

Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL****Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**

**Communes de :**  
*Brindas*  
*Grézieu-la-Varenne*  
*Pollionnay*  
*Sainte-Consorce*  
*Vaugneray*  
*Yzeron*

**L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.**

**Date de la convocation : 26 janvier 2024**

**Date d'envoi : 26 janvier 2024**

**Nombres de membres**  
**Titulaires en exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

---

**Objet : Révision n° 3 de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP**  
**Opération n° 011603 - secteur Pirot Ravagnon à Grézieu-la-Varenne**

----- N° 2024-08

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article R.2311-9 du CGCT,

**Vu** la délibération n° 2019-30 du 19 septembre 2019 validant le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAHVY,

**Vu** la délibération n° 2022-18 du 16 février 2022 créant l'AP/CP pour un montant de **894 910 € sur 3 ans**,

**Vu** la délibération n° 2022-42 du 14 septembre 2022 portant révision n° 1 de l'AP/CP,

**Vu** la délibération n° 2023-19 du 15 février 2023 portant révision n° 2 de l'AP/CP,

**Considérant** l'avancée de cette opération, il convient de réviser l'AP/CP du secteur du Pirot Ravagnon à Grézieu-la-Varenne selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-08-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)			
		2022	2023	2024	2025
Secteur Pirot Ravagnon à Grézieu la Varenne	898 461,79	425 431,99	280 505,80	50 000,00	142 524,00

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré par :**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **APPROUVE** la révision n° 3 de l'autorisation de programme relative à l'opération de travaux n° 011603 Pirot Ravagnon à Grézieu-la-Varenne, pour un montant total de de 898 461.79 € H.T.
- **ENGAGE** les crédits de paiement selon le planning prévisionnel suivant :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)			
		2022	2023	2024	2025
Secteur Pirot Ravagnon à Grézieu la Varenne	898 461,79	425 431,99	280 505,80	50 000,00	142 524,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ

Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 08/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

**Communes de :**  
**Brindas**  
**Grézieu-la-Varenne**  
**Pollionnay**  
**Sainte-Consoce**  
**Vaugneray**  
**Yzeron**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

**Date de la convocation : 26 janvier 2024**

**Date d'envoi : 26 janvier 2024**

**Nombres de membres**  
**Titulaires en exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet : Révision n° 4 de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP**  
**Opération n° 0318 - STEU la Garnière à Pollionnay**

----- N° 2024-09

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article R.2311-9 du CGCT,

**Vu** la délibération n° 2019-30 du 19 septembre 2019 validant le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAHVY,

**Vu** la délibération n° 2022-18 du 16 février 2022 créant l'AP/CP,

**Vu** la délibération n° 2023-5 du 25 janvier 2023 portant révision n° 1 de l'AP/CP,

**Vu** la délibération n° 2023-28 du 24 mai 2023 portant révision n° 2 de l'AP/CP,

**Vu** la délibération n° 2023-42 du 28 septembre 2023 portant révision n° 3,

**Considérant** l'avancée de cette opération, il convient de réviser l'AP/CP : STEU la Garnière à Pollionnay selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-09-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)				
		2022	2023	2024	2025	2026
Steu La Garnière Pollionnay	1 580 000,00	7 357,50	10 700,87	115 634,09	723 307,54	723 000,00

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré par :**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **APPROUVE** la révision n° 4 de l'autorisation de programme relative à l'opération de travaux n° 0318 - STEU la Garnière à Pollionnay, pour un montant total de de 1 580 000.00 € H.T.
- **ENGAGE** les crédits de paiement selon le planning prévisionnel suivant :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)				
		2022	2023	2024	2025	2026
Steu La Garnière Pollionnay	1 580 000,00	7 357,50	10 700,87	115 634,09	723 307,54	723 000,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ

Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/02/2024

De la transmission en préfecture le 8/02/2024

**S.I.A.H.V.Y.****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

**Communes de :**  
*Brindas*  
*Grézieu-la-Varenne*  
*Pollionnay*  
*Sainte-Consoyce*  
*Vaugneray*  
*Yzeron*

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

**Date de la convocation : 26 janvier 2024**

**Date d'envoi : 26 janvier 2024**

Nombres de membres  
**Titulaires en exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 14**

**Membres Titulaires Présents :** Mme Agnès NÉLIAS, MM Bernard BALESTIÉ, Safi BOUKACEM, Jean-Marc CHAPPAZ, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ, Bertrand GAULÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc ZIOLKOWSKI.

**Membres suppléants :** Mme Sylvie PETER, M Benoît DUVAL.

**Excusés :** MM Loïc BARBERAT, Frédéric JEAN, Yoann TRICAULT.

**Pouvoir :** Néant

**Objet : Révision n° 1 de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement AP/CP**  
**Opération n° 011604 - secteur de la Déserte à Vaugneray**

----- N° 2024-10

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article R.2311-9 du CGCT,

**Vu** la délibération n° 2019-30 du 19 septembre 2019 validant le Schéma Directeur d'Assainissement du SIAHVY,

**Vu** la délibération n° 2023-20 du 15 février 2023 créant l'AP/CP, n° 011604 - secteur de la Déserte sur la commune de Vaugneray,

**Considérant** l'avancée de cette opération et l'actualisation des coûts suite à la réalisation de l'étude de faisabilité, il convient de réviser l'AP/CP du secteur de la Déserte à Vaugneray selon les modalités suivantes :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2023	2024	2025
Secteur la Déserte à Vaugneray	1 482 315,95	75 265,95	411 550,00	995 500,00

Accusé de réception en préfecture  
069-256900127-20240201-DEL-2024-10-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré par :**

<b>14 VOIX</b>	<b>POUR</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>CONTRE</b>
<b>0 VOIX</b>	<b>ABSTENTION</b>

- **APPROUVE** la révision n° 1 de l'autorisation de programme relative à l'opération de travaux n° 011604 - secteur de la Déserte sur la commune de Vaugneray, pour un montant total de 1 482 315.95 € H.T.
- **ENGAGE** les crédits de paiement selon le planning prévisionnel suivant :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)		
		2023	2024	2025
Secteur la Déserte à Vaugneray	<b>1 482 315,95</b>	75 265,95	411 550,00	995 500,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand DUPRÉ

Le Président,  
Safi BOUKACEM



Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet [www.siahvg-siahvy.fr](http://www.siahvg-siahvy.fr) le 8/2/2024

De la transmission en préfecture le 8/2/2024